



RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00489

Numéro SIREN : 483 641 692

Nom ou dénomination : "A2I infra"

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2016 sous le numéro de dépôt 2653

A2I infra
Société À Responsabilité Limitée au capital de 7.500 Euros
Siège Social : 40 avenue de Rompsay
17000 LA ROCHELLE
483 641 692 R.C.S. LA ROCHELLE

✂

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Le 6 juin 2016 à 10 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation régulière faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles JAGUENAUD, gérant associé.

Sont présents à l'assemblée :

- Monsieur Gilles JAGUENAUD Propriétaire de	570 parts
- Madame Martine GOURSAUD Propriétaire de	150 parts
- Monsieur Nicolas JAGUENAUD Propriétaire de	30 parts

Les 750 parts sociales de 10 Euros chacune étant présentes, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire.

Assistent également à la réunion Monsieur Grégory PELLETIER et Monsieur Arnaud DENIS.

Le président dépose les documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport de la Gérance,
- le texte des projets de résolutions.

Les membres de l'assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents, et qu'ils ont pu les consulter, avant l'assemblée et dans les délais réglementaires.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- *Démission de Monsieur Gilles JAGUENAUD de ses fonctions de gérant ;*
- *Nomination de Monsieur Nicolas JAGUENAUD en qualité de nouveau gérant ;*
- *Nomination de Monsieur Grégory PELLETIER en qualité de nouveau gérant ;*
- *Nomination de Monsieur Arnaud DENIS en qualité de nouveau gérant ;*
- *Autorisation de prise de nantissement des parts sociales numérotées de 1 à 750 appartenant à la Société "MAITRES CARRÉS" au profit du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres ;*
- *Pouvoirs à conférer.*

NS 1/6 GP
GT

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.

Enfin, la discussion est déclarée ouverte.

Après échange de vues, le Président met, successivement, aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission, à compter rétroactivement du 31 mai 2016 (minuit), des fonctions de Gérant de Monsieur Gilles JAGUENAUD.

L'Assemblée générale consent, d'autre part, quitus entier et sans réserve du mandat de Monsieur Gilles JAGUENAUD, Gérant démissionnaire, pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 31 mai 2016 (minuit).

DEUXIÈME RÉOLUTION

~~L'Assemblée générale décide de nommer à compter, rétroactivement, du 1^{er} juin 2016, et ce, pour une~~
durée illimitée, Monsieur Nicolas JAGUENAUD, demeurant à LA ROCHELLE 17000 – 48, rue du Marais, en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Gilles JAGUENAUD, Gérant démissionnaire à la date du 31 mai 2016 (minuit).

Conformément aux dispositions des statuts, le Gérant assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Il sera investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dont il déclare avoir parfaite connaissance.

La rémunération Monsieur Nicolas JAGUENAUD, pour ses fonctions de Gérant, sera définie lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Générale de la société.

Intervient aux présentes, Monsieur Nicolas JAGUENAUD, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions et parfaitement connaître les dispositions des statuts concernant la Présidence et notamment l'étendue des pouvoirs dont il dispose.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer à compter, rétroactivement, du 1^{er} juin 2016, et ce, pour une durée illimitée, Monsieur Grégory PELLETIER, demeurant à LA ROCHELLE 17000 – 9, rue de la Ciotat, en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Gilles JAGUENAUD, Gérant démissionnaire à la date du 31 mai 2016 (minuit).

NJ 07/6 9P

Conformément aux dispositions des statuts, le Gérant assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Il sera investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dont il déclare avoir parfaite connaissance.

La rémunération Monsieur Grégory PELLETIER, pour ses fonctions de Gérant, sera définie lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Générale de la société.

Intervient aux présentes, Monsieur Grégory PELLETIER, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions et parfaitement connaître les dispositions des statuts concernant la Présidence et notamment l'étendue des pouvoirs dont il dispose.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer à compter, rétroactivement, du 1^{er} juin 2016, et ce, pour une durée illimitée, Monsieur Arnaud DENIS, demeurant à REZE 44400 – 46, rue de la Classerie, en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Gilles JAGUENAUD, Gérant démissionnaire à la date du 31 mai 2016 (minuit).

Conformément aux dispositions des statuts, le Gérant assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Il sera investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dont il déclare avoir parfaite connaissance.

La rémunération Monsieur Arnaud DENIS, pour ses fonctions de Gérant, sera définie lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Générale de la société.

Intervient aux présentes, Monsieur Arnaud DENIS, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions et parfaitement connaître les dispositions des statuts concernant la Présidence et notamment l'étendue des pouvoirs dont il dispose.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale autorise la Société " MAITRES CARRÉS " a donné en nantissement les 750 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société, portant les numéros 1 à 750 inclus, et ce, au profit de la Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux Sèvres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NT 1/6 91

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Messieurs Grégory PELLETIER, Nicolas JAGUENAUD et Arnaud DENIS, cogérants, à l'effet de signer et donner toutes les garanties y attachées, de signer tous actes et documents, et d'une manière générale, de faire tout ce qui sera nécessaire et utile aux fins ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes les formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✽ ✽ ✽

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents, après lecture.

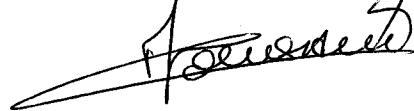
Monsieur Gilles JAGUENAUD

« Bon pour démission des fonctions de Gérant
à compter du 31 mai 2016 (minuit) »

Bon pour démission des
fonctions de gérant à compter
du 31 mai 2016 (minuit).



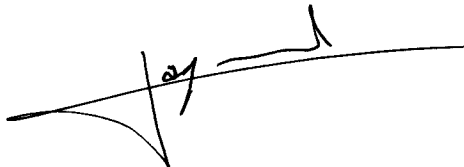
Madame Martine GOURSAUD



Monsieur Nicolas JAGUENAUD

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant à compter du 1^{er} juin 2016 »

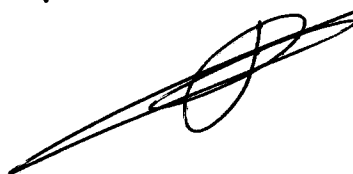
Bon pour acceptation des fonctions de Gérant
à compter du 1^{er} juin 2016



Monsieur Grégory PELLETIER

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant à compter
du 1^{er} juin 2016 »

Bon pour acceptation des fonctions
de gérant à compter du 1^{er} juin 2016



Monsieur Arnaud DENIS

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant à compter
du 1^{er} juin 2016 »

Bon pour acceptation des fonctions de
gérant à compter du 1^{er} juin 2016.

